

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à huis-clos et à distance le 18 février 2022, à 19 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire,  
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,  
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,  
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,  
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,  
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,  
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **2.**

**2022-02-R033**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

### **4.1**

**2022-02-R034**

#### **DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE DURANT 72 HEURES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

ATTENDU QUE l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

ATTENDU QU'une fuite majeure est présente sur le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE cette fuite importante a causé une diminution presque complète du niveau d'eau dans le puit de la municipalité et que l'approvisionnement en eau potable aux citoyens de Saint-André d'Argenteuil est maintenant impossible.

ATTENDU QUE la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

QUE le conseil municipal déclare l'état d'urgence sur tout le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour une période de 72 heures en raison de la fuite majeure sur le réseau d'aqueduc et l'impossibilité de pouvoir remédier à la situation rapidement en réalisant les actions adéquates dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles.

QUE le conseil municipal désigne monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier ou tout autre autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire de Saint-André-d'Argenteuil afin qu'il soit habilité à exercer les mesures nécessaires au rétablissement de la situation;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M Stephen Matthews, maire*

*M Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

*M Guillaume Landry-Vincent, directeur général adjoint et des travaux publics*

*M François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie*

13.

2022-02-R035

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Patrick Côté, appuyé par madame Jessica Larivière et résolu :

De lever la séance à 19 h 30 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Stephen Matthews,  
Maire**